

directrices concordent avec le Code d'éthique, et leur application est surveillée par l'Ambassadeur.

Les cotes accordées en 1989 aux diverses sociétés sont présentées au Tableau XI.

| TABLEAU XI | | |
|-----------------------------------|---|-------------|
| ÉVALUATION DES SOCIÉTÉS | | |
| <u>Sociétés canadiennes</u> | <u>Entreprises affiliées sud-africaines</u> | <u>Cote</u> |
| 1. Bayer Foreign Investments Ltd. | Six affiliées - voir ci-dessous* | II |
| 2. Bocknek Ltd. | Bocknek (Pty) Ltd. | II |
| 3. Gouvernement du Canada | Ambassade du Canada SA | I |
| 4. Menora Resources Inc. | Ocean Diamond Mining Ltd. | III |
| 5. QIT-Fer et Titane Inc. | Richards Bay Minerals** | I |
| 6. Sternson Ltd. | Sternson (SA) (Pty) Ltd. | II |
| 7. Unican Security Systems Ltd. | ILCO Unican (SA) (Pty) Ltd. | II |
| 8. Varity Corporation | Fedmech Holdings Ltd. | II |

* Les six entreprises affiliées à Bayer en 1989 étaient les suivantes :

- Bayer South Africa (Pty) Ltd.
- Bayer-Milés (Pty) Ltd.
- Chrome Chemicals (South Africa) (Pty) Ltd.
- Haarman & Reimer (SA) (Pty) Ltd.
- Vergenoeg Mining Company (Pty) Ltd.
- (Une sixième entreprise, Rubber Chemicals (Pty) Ltd. a été absorbée par Bayer South Africa (Pty) Ltd.

** Richards Bay Minerals regroupe deux sociétés :

- Tisands (Pty) Ltd.
- Richards Bay Iron & Titanium (Pty) Ltd.

Sauf pour les entreprises Bayer et Menora/Ocean Diamond Mining Inc., les évaluations étaient fondées sur les résultats du questionnaire-type et ont été complétées à l'aide des renseignements fournis par les sociétés canadiennes et/ou leurs affiliées grâce à des rencontres, des contacts téléphoniques et des échanges de correspondance.

Le groupe Bayer de sociétés soumet habituellement un rapport aux autorités ouest-allemandes comme l'exige le Code européen d'éthique; en effet, les entreprises d'Afrique du Sud affiliées à Bayer sont contrôlées par la société-mère d'Allemagne de l'Ouest, Bayer A.G., de Leverkusen, en dépit du fait qu'en droit, elles sont affiliées à la société de Toronto, Bayer Foreign Investments Ltd. Comme elle l'avait fait les années précédentes, la société

Bayer nous a soumis une copie de son dernier rapport (1989) aux responsables de l'administration du Code européen. L'évaluation de Bayer est fondée sur celui-ci ainsi que sur les visites faites à la direction de la société à Toronto et en Afrique du Sud. Pour faciliter la présentation, nous avons établi une moyenne des cotes obtenues par les six entreprises affiliées à Bayer étant donné que, individuellement et collectivement, elles se classent toutes dans la catégorie II.

Les cotes accordées à Menora Resources Inc./Ocean Diamond Mining Ltd. ont été établies en fonction des entretiens avec leurs directions au Canada et en Afrique du Sud. Il n'a pu en être autrement étant donné que leur questionnaire ne nous était pas encore parvenu avant que la préparation du présent rapport ne soit achevée.

QIT-Fer et Titane/Richards Bay Minerals sont incluses dans ce rapport parce qu'elles ont changé de statut au milieu de 1989, que leurs représentants ont rencontré l'Administrateur et qu'elles ont rempli le questionnaire annuel. À l'avenir, elles ne soumettront de rapport qu'aux autorités britanniques en vertu du Code européen d'éthique.

Bocknek Ltd./Bocknek (Pty) Ltd ont également été incluses et les cotes qui leur ont été accordées ont été établies à la suite de contacts avec la direction au Canada et de l'examen des réponses au questionnaire. Comme l'Administrateur ignorait l'existence de cette société lorsqu'il s'est rendu en Afrique du Sud en mars 1990, il n'a pas pu y rencontrer sa direction locale.

Les cotes accordées à Unican Security Systems Ltd./ILCO Unican (SA) (Pty) Ltd. ont été établies en fonction d'entretiens au Canada et en Afrique du Sud et du questionnaire rempli par l'affiliée sud-africaine. La direction de Montréal a refusé de remplir le questionnaire parce qu'elle n'approuve pas la politique du Canada à l'égard de l'Afrique du Sud.

Il est intéressant de noter que Sternson Ltd./Sternson (SA) (Pty) Ltd. s'est progressivement élevée au niveau de la catégorie II grâce aux améliorations apportées dans le domaine des salaires, du soutien aux entreprises noires et de la justice sociale.